

Arrondissement de Verdun – Déclaration du maire Claude Trudel sur le projet de modification de zonage visant à permettre la construction de la nouvelle école primaire de L'Île-des-Sœurs dans une partie du parc de La Fontaine.

Chers concitoyens,

Ce que les membres du Conseil et moi avons entendu depuis deux semaines sur le projet de nouvelle école primaire dans le quartier de L'Île-des-Sœurs nous a convaincu du bien-fondé de poursuivre jusqu'au bout le processus de modification de zonage pour permettre la construction de cette école dans une petite partie du parc de la Fontaine.

Les élus sont élus pour gouverner, pour prendre des décisions parfois difficiles, parfois impopulaires pour certains... Nous sommes trop souvent et généralement à tort, accusés de ne prendre aucune décision et de favoriser l'immobilisme... Mais posons-nous la question suivante : le phénomène « pas dans ma cour » ne crée-t-il pas justement cet immobilisme que l'on voit un peu partout dans notre société ?

Je ne répondrai pas, ce soir, à toutes les informations non fondées véhiculées par des opposants au projet, ni à leurs propos trop souvent marqués au coin de l'insulte, voire de l'injure, comme si cela était la seule façon de s'exprimer en démocratie municipale. J'aurai l'occasion d'y revenir après la période des vacances. Mais je tiens à défendre mon administration, composée de personnes extrêmement compétentes et dédiées, qui, depuis le début du processus, n'ont cessé de donner l'heure juste sur ce dossier complexe, certes, mais combien important pour nos familles et nos enfants.

Je le dis et le répète : le parc de la Fontaine demeure le seul endroit valable pour la construction de la nouvelle école primaire. C'est la seule place de choix pour nos enfants et nous continuerons à le démontrer au cours des prochaines semaines. Je tiens encore à rassurer ceux qui s'inquiètent pour les espaces verts : l'école sera construite en lieu et place du stationnement et de l'enclos à chiens. Et les propriétaires de chiens n'ont pas non plus à craindre pour cet enclos : celui-ci sera aménagé à un

autre endroit. S'ils devaient être déplacés, les terrains de tennis, si chers - et avec raison - à certains, seraient réaménagés.

Je veux revenir sur l'urgente nécessité pour les familles du quartier d'obtenir et ce, dans les meilleurs délais, une nouvelle école. On semble oublier que Verdun s'est doté d'une Politique familiale qui vise à attirer de nouvelles familles. Pour être conséquent avec cette Politique, il faut faire de la place aux enfants et bien s'en occuper. Cela signifie, dans le dossier qui nous intéresse, de leur trouver un endroit sain et sécuritaire pour la construction de la nouvelle école primaire. Nos études ont démontré qu'aucun endroit autre que le parc de la Fontaine ne répond à ces deux critères à l'Île-des-Sœurs.

Le comité de travail formé de citoyens poursuit justement son travail afin de bonifier le projet de nouvelle école, notamment au niveau circulation, stationnement, servitude de protection pour l'avenir, utilisation des espaces verts, etc. Une autre réunion se tiendra demain soir. Créé légitimement le mois dernier, ce comité devrait terminer sa réflexion à la fin du mois. Nous remettrons ensuite sur les rails le processus réglementaire devant nous mener à un registre, quelque part en septembre.

Au cours des prochaines semaines, je demanderai à mes concitoyens de penser davantage à l'intérêt collectif en élevant le débat d'un cran et de se demander quelle place nous devons accorder aux familles et particulièrement aux enfants dans nos priorités. Il s'agit là d'une question de bons sens, de civisme, de solidarité et d'engagement pour notre avenir communautaire et familial.

Enfin, et je termine là-dessus, si nous prenons acte de la pétition de résidents du quartier de L'Île-des-Sœurs concernant le projet de la future école dans une petite portion du parc de la Fontaine, je rappelle que la Loi prévoit un processus autrement plus rigoureux et plus démocratique dans la consultation de citoyens directement concernés par une modification au règlement de zonage.

C'est ce processus et nul autre qu'élus et dirigeants de l'arrondissement entendent poursuivre résolument et sans se laisser distraire.

Merci de votre attention.

Déclaration lue lors de la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement le 5 juillet 2011